

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LA LOCATION DE VÉLOS

Version 3.0 – 01/09/2024

1. Définitions

- 1.1. NGC = NextGen Costa SL dont le siège social est situé à Pda Enchinent 22K à 03710 Calpe, Alicante, Espagne et dont le numéro d'entreprise est ESB42530675. Vous pouvez joindre NextGen Costa SL / Service Course par téléphone au 0034 622 689 221 et par courriel à bike@servicecourse.cc.
- 1.2. Vélo = tout objet loué par NextGen Costa SL. Il s'agit des différents modèles de vélos, électriques ou non, mais aussi des accessoires et outils fournis.
- 1.3. Locataire = toute personne physique ou morale concluant un contrat de location avec NextGen Costa SL / Service Course.
- 1.4. Bailleur = NextGen Costa SL.

2. Application

Les présentes conditions générales de location de vélos :

- 2.1. S'appliquent à tout contrat de location conclu entre NGC et le Locataire.
- 2.2. Sont soumises à la loi espagnole et le Locataire en accepte la base juridique et les conditions.

3. Locataires potentiels

- 3.1. Le Locataire potentiel doit être en possession d'une carte d'identité, d'un passeport ou d'un autre document en cours de validité prouvant son identité lorsqu'il récupère le vélo.
- 3.2. Chaque Locataire potentiel doit s'inscrire en ligne en créant un compte / un profil client, le Locataire étant lui-même responsable de la transmission correcte de ses données d'identification. Celles-ci comprennent au moins l'adresse, le numéro de téléphone portable et l'adresse électronique. En cas de réservation dans l'un des centres de location de NGC, le Locataire fournira ces données à la personne responsable du centre de location. Si ces données changent pendant la durée du contrat, le Locataire doit en informer immédiatement NGC.
- 3.3. Si le Locataire potentiel est une personne morale, les conditions énoncées aux points 3.1 et 3.2 doivent être remplies par une personne physique qui peut représenter légalement la personne morale.

4. Contrat de location

- 4.1. Le contrat de location entre en vigueur à la date à laquelle le Locataire accepte l'offre et paie.
- 4.2. Le contrat de location détermine les dates de début et de fin de la période de location. La date de début est la date à laquelle le(s) vélo(s) et/ou les accessoires sont livrés.
- 4.3. Les tarifs des vélos de location sont disponibles sur le site Internet et dans le magasin.
- 4.4. Le Locataire doit restituer son (ses) vélo(s) et ses accessoires à NGC avant la fin de la période de location spécifiée.
- 4.5. Les contrats de location ne peuvent pas être prolongés par téléphone ou par e-mail. Après inspection des biens loués, le Locataire peut conclure un nouveau contrat de location à la suite du contrat en cours.
- 4.6. Tous les biens loués restent à tout moment la propriété de NGC. La vente ou la sous-location est interdite. Le Locataire est personnellement responsable de l'exécution du contrat de location et du respect des conditions générales.

5. Conditions de réservation et d'annulation

- 5.1. Les vélos peuvent être réservés en ligne ou par e-mail. Une réservation n'est valable qu'après paiement. L'annulation d'une réservation est soumise à des frais d'annulation calculés comme suit :
 - Jusqu'à 60 jours avant le début du contrat, le prix total de la location sera remboursé (moins 10€ de frais administratifs).
 - Annulation entre 60 et 30 jours avant le début du contrat : 50% du prix de la location sera remboursé.
 - Annulation moins de 30 jours avant le début du contrat : aucun montant ne sera remboursé.

6. Résiliation ou résiliation anticipée du contrat de location

- 6.1. NGC peut résilier unilatéralement le contrat de location si le vélo est trouvé négligé ou en cas de non-paiement. Le Locataire ne peut pas récupérer le prix de location déjà payé. Les frais de réparation sont à la charge du Locataire.
- 6.2. Le Locataire peut résilier unilatéralement le contrat de location à condition de restituer le vélo. Les prix de location déjà payés ne sont pas remboursés.

7. Tarifs et paiement

- 7.1. Le prix de la location doit être payé intégralement avant le début de la période de location. NGC a le droit d'annuler les réservations non payées à partir d'une semaine après la date de réservation.
- 7.2. Pour les réservations en ligne, le paiement s'effectue selon l'une des procédures suivantes :
 - Carte de débit ou de crédit : le Locataire peut effectuer le paiement directement pendant le processus de commande d'une manière fiable, sûre et facile. Cela peut se faire via l'application bancaire en ligne sur l'appareil mobile du Locataire.
 - Virement sur le compte bancaire de NGC : si le paiement en ligne ne fonctionne pas, le Locataire doit transférer le montant dû par virement bancaire.
- 7.3. Pour les réservations sur place, le paiement est effectué lors de la réservation du vélo au magasin de location de NGC.

8. Responsabilité et dommages

- 8.1. Le Locataire est à tout moment responsable du matériel loué en cas d'accident, de dommages, d'infractions et de vol et, en bon gestionnaire, il prendra soin du vélo de location.
- 8.2. NGC n'est pas responsable des accidents pouvant survenir lors de l'utilisation du vélo.
- 8.3. NGC et/ou ses guides ne sont pas responsables des accidents des Locataires pendant ou en dehors des promenades à vélo.
- 8.4. Le Locataire ne peut en aucun cas se retourner contre le Bailleur ou ses partenaires (par exemple Baguet Bicycle Center) pour des dommages personnels ou des dommages causés à des tiers (avant, pendant et après les randonnées à vélo).
- 8.5. NGC fournit des vélos de haute qualité et sûrs qui répondent aux normes légales. Le Locataire doit s'assurer de l'état du vélo loué lorsqu'il le récupère. En cas de dommages existants sur le vélo, chaque utilisateur (ou en cas d'absence) le Locataire doit faire des remarques sur le document du Contrat de location; ce document est fourni lors de la prise en charge du vélo.
- 8.6. Le Locataire doit entretenir le vélo, l'utiliser avec soin et le rendre dans le même état que celui dans lequel il l'a reçu. Le Locataire est responsable de tout dommage causé au vélo, à moins que NGC ne considère qu'il s'agit d'une usure normale. Les réparations dues à l'usure normale ne seront pas facturées au Locataire.
- 8.7. Les vices cachés détectés lors du premier jour de location sont réparés gratuitement par NGC, qu'il s'agisse de réparations mineures ou majeures. Le Locataire doit se présenter dans la même période à l'un des points de location de vélos de NGC. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux défauts causés par une utilisation incorrecte du vélo par le Locataire.
- 8.8. Le Locataire doit respecter toutes les règles et tous les règlements. Le Locataire utilise le vélo sous sa propre responsabilité. Si le Locataire enfreint les règles ou réglementations locales, NGC ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

9. Dommages et assurance dommages

- 9.1. Le Locataire est responsable de tout dommage causé à NGC par la location du vélo.
- 9.2. Le Locataire est tenu de signaler immédiatement tout dommage, accident ou vol au responsable du centre de location.
- 9.3. Le Locataire est responsable des actions et des omissions du (des) conducteur(s) et des autres utilisateurs du (des) vélo(s) faisant l'objet du contrat, même s'ils n'ont pas eu l'autorisation du Locataire d'utiliser le vélo.
- 9.4. Le Locataire peut souscrire un contrat d'assurance pour les dommages causés au vélo.
- 9.5. En cas de dommage(s) au vélo, le montant facturé pour le dommage sera :
 - sera couvert par le contrat d'assurance souscrit ; ce contrat couvre les dommages avec une limite jusqu'à 1000€.
 - sera couvert par la caution éventuellement versée
 - sera facturé au client dans le cas où les dommages sont supérieurs à la caution versée ou au plafond de couverture de l'assurance de 1000€.
- 9.6. L'assurance dommages ne couvre ni la perte, ni le vol; dans ces circonstances, NGC est en droit de facturer une indemnité calculée sur la base du prix de vente au détail neuf du vélo déprécié de 2% pour chaque mois d'utilisation du vélo.
- 9.7. Le Locataire est tenu de régler immédiatement tout dommage.

10. Vol

10.1. Le Locataire ne peut souscrire aucune assurance contre le vol.

10.2. En cas de vol, le Locataire doit immédiatement

- déclarer cet événement à la police locale et demander le document de déclaration
- fournir une copie de ce document au Bailleur
- payer au Bailleur la valeur actuelle du vélo ; cette valeur actuelle est calculée sur la base du prix du vélo au moment de la mise en service et de la dépréciation depuis cette date jusqu'à aujourd'hui ; ce calcul est disponible sur demande du Locataire.

11. Fin de la période de location

11.1. Le Locataire est tenu de restituer les biens loués à NGC avant la fin de la période de location.

11.2. Si les biens loués ne sont pas restitués avant la fin de la période de location, NGC facturera des pénalités au Locataire.

11.3. Si le vélo de location est restitué trop tard, le Bailleur facturera la totalité du prix de location journalier pour chaque jour où le vélo est restitué après la date indiquée dans le contrat de location, calculée à partir de l'heure de fermeture du centre de location le dernier jour de la période de location jusqu'à la date de restitution. Ce montant est majoré d'une amende de 35 € pour chaque jour où le vélo est restitué trop tard. Les heures d'ouverture peuvent être consultées sur le site web, Google ainsi que dans chaque centre de location.

11.4. En cas de restitution anticipée, le prix total de la location tel que spécifié dans le contrat de location reste valable.

12. Contestation et plaintes

12.1. Tous les litiges sont réglés conformément à la législation espagnole. Les tribunaux compétents sont les tribunaux du district judiciaire d'Alicante.

12.2. Les plaintes peuvent être déposées pendant les heures de bureau en appelant le numéro de téléphone 0034 622 689 221 ou (à tout moment) en envoyant une plainte à bike@servicecourse.cc.

13. Protection de la vie privée

13.1. NGC n'utilisera les données personnelles que pour louer un vélo conformément aux conditions spécifiées dans le contrat de location. NGC ne partagera ces informations qu'en interne avec le personnel de NGC responsable de la location et de la réparation des vélos. Les données sont traitées dans le but d'établir un contrat de location et ne sont utilisées qu'à cette fin.

13.2. Chaque Locataire / coureur a le droit de consulter ses données à tout moment, de corriger toute erreur et/ou de demander des données supplémentaires ou de signaler des irrégularités en envoyant un courrier électronique à bike@servicecourse.cc

14. Divers

14.1. Divisibilité

14.1.1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de location de vélos sont nulles ou invalides, cette nullité ou invalidité n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes conditions générales de location de vélos.

14.1.2. Les dispositions invalides restent contraignantes dans la mesure où elles sont légalement autorisées. Le cas échéant, NGC remplacera les dispositions nulles ou invalides par des dispositions valides qui, compte tenu du contenu et de l'objet des présentes conditions générales de location de bicyclettes, correspondent autant que possible aux dispositions nulles ou invalides.

14.2. Modifications

14.2.1. NGC se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de location de vélos, y compris la liste des prix et des tarifs qui en font partie intégrante. Toute modification ne s'applique qu'aux contrats de location conclus après la date de la modification.